

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail- Patrie

**INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE**



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace- Work- Fatherland

**NATIONAL INSTITUTE
OF STATISTICS**

DEUXIEME ENQUETE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES

Pauvreté et éducation au Cameroun en 2001

Novembre 2002

TABLE DE MATIERE

RESUME EXECUTIF	3
INTRODUCTION.....	
CHAPITRE 1. ALPHABETISATION.....	
CHAPITRE 2. SCOLARISATION.....	
CHAPITRE 3. LE TYPE D'ETABLISSEMENT FREQUENTE ET LE NIVEAU D'INSTRUCTION	
3.1 Type d'établissement fréquenté.....	
3.2 Pauvreté et régime de fréquentation.....	
3.3 Pauvreté et niveau d'instruction.....	
3.3.1 <i>Présentation générale</i>	
3.3.2 <i>Mesure du niveau d'instruction</i>	
CHAPITRE 4. LES DEPERDITIONS SCOLAIRES	
4.1 Les redoublements.....	
4.2 La non fréquentation et les abandons.....	
4.3 Les raisons de non fréquentation.....	
CHAPITRE 5. LES DEPENSES D'EDUCATION DES MENAGES	
5.1 Vue d'ensemble.....	
5.2 Dépenses moyenne d'éducation par élève	
5.3 Décomposition des dépenses d'éducation par poste	
CHAPITRE 6. ACCESSIBILITE PHYSIQUE AUX INFRASTRUCTURES SCOLAIRES	
6.1 Accessibilité à l'école primaire	
6.1.1 <i>L'école primaire publique la plus proche</i>	
6.1.2 <i>L'école primaire privée la plus proche</i>	
6.2 Accessibilité à un établissement d'enseignement secondaire	
6.2.1 <i>L'établissement secondaire public le plus proche</i>	
6.2.2 <i>Le collège privé le plus proche</i>	
CHAPITRE 7. LES DETERMINANTS DE LA DEMANDE D'EDUCATION DANS LES MENAGES	
7.1 Présentation des données.....	
7.2 Présentation des résultats	
7.2.1 <i>L'accessibilité et le contexte d'habitat</i>	
7.2.2 <i>Caractéristiques du chef de ménage</i>	
7.2.3 <i>La marginalisation de la fille et des handicapés</i>	
CONCLUSION.....	
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	
TABLEAUX ANNEXES.....	

RESUME EXECUTIF

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, et avec à l'appui de la communauté internationale, les autorités camerounaises se sont engagées dans un vaste programme de réduction de la pauvreté sous tous ses aspects, et en particulier en matière d'accès à l'éducation de base. Ces engagements ont été pris dans le cadre des objectifs internationaux de développement, et visent à assurer une éducation primaire pour tous d'ici 2015 (Jomtien, Beijing, Copenhague), à renforcer l'autonomie des femmes en supprimant toute discrimination entre garçons et filles tant dans l'enseignement primaire que dans le secondaire d'ici 2005 (Le Caire, Beijing, Copenhague).

Des réformes et d'autres mesures sont entreprises surtout depuis les années 1990. C'est ainsi qu'à la suite des Etats généraux de l'éducation organisés en 1995, une loi d'orientation de l'éducation a été adoptée en 1998, servant de base pour l'élaboration de la stratégie sectorielle de l'éducation. De même, l'on note chaque année la création et l'autorisation d'ouverture des établissements scolaires de divers ordres, ainsi que la transformation d'autres dans le but de faciliter l'accès physique des populations aux écoles. Sur le plan financier, il y a lieu de relever le caractère non obligatoire des frais d'association des parents d'élèves et la suppression depuis l'année 2000 des frais exigibles à l'inscription dans les écoles primaires publiques, même si au niveau de l'enseignement supérieur public ont été institués depuis 1992 des frais de scolarité au taux de 50 000 F CFA. Sur le plan de l'accès aux fournitures scolaires, une politique du livre est mise en œuvre et vise la réduction des coûts de ces fournitures pour les ménages. La deuxième enquête camerounaise auprès des ménages réalisée en 2001 permet de mesurer et d'évaluer les progrès réalisés en matière d'éducation depuis 5 ans.

Par rapport à son niveau d'il y a 5 ans, le taux d'alphabétisation a progressé de près de 7 points passant de 61% en 1996 à 67,9% en 2001. Ce taux permet d'apprécier et d'évaluer les actions en matière d'éducation et, dans une certaine mesure, les résultats des programmes d'alphabétisation fonctionnelle dans le pays. Cependant, cette augmentation ne semble pas avoir été observée partout dans le pays ni avoir été de la même ampleur dans les régions concernées. En effet, alors que la situation est presque stable dans les régions les plus alphabétisées comme Yaoundé et Douala ces cinq dernières années, on note une amélioration sensible des taux d'alphabétisation dans presque toutes les autres zones du pays. L'exception ici concerne la zone rurale Savane où la situation se serait plutôt détériorée au cours de cette période, le taux d'alphabétisation y étant passé de 32% en 1996 à 24% en 2001.

Cette amélioration de l'alphabétisation formelle cache des disparités qui existent encore entre le sexe, la région, le milieu de résidence et le niveau de vie.

Près de 8 hommes sur 10 contre 6 seulement sur 10 pour les femmes sont alphabétisés. Alors que l'alphabétisation est presque universelle à Douala et Yaoundé, les provinces septentrionales du pays, dans l'ordre l'Extrême-Nord, le Nord et l'Adamaoua sont les régions les moins alphabétisées. Comme l'on peut le présumer, les citadins sont, en général, plus alphabétisés que les ruraux : les taux d'alphabétisation sont respectivement de 9 personnes sur 10 et 6 sur 10 dans ces deux groupes. Cette différence pourrait être imputable aux différences d'accessibilité aux services éducatifs, et à l'environnement plus ou moins favorable à l'utilisation courante du Français ou de l'Anglais comme langues de communication. D'une manière générale, les pauvres sont moins alphabétisés que les non pauvres.

L'analyse des scolarisations qui s'appuie sur les taux net et brut de scolarisation calculés sur la population scolarisable de 6-12 ans montre une amélioration du niveau de scolarisation. Le taux net global de scolarisation est passé de 67,5 en 1976 à 73,1% en 1987, 76,3% en 1996 et 78,8% en 2001.

Cependant, les provinces septentrionales du pays, et plus particulièrement l'Extrême-Nord et le Nord, sont les plus défavorisés : à peine un enfant de 6-14 ans sur deux y était inscrit dans un établissement scolaire en 2000/2001.

Le niveau de scolarisation est nettement plus élevé dans les grandes villes que dans les villages : environ 91% contre 74% en 2001. Quel que soit le milieu, les femmes sont en moyenne moins scolarisées que les hommes, même si la différence est peu perceptible dans les deux principales métropoles que sont Yaoundé et Douala. L'écart homme-femme en matière de scolarisation est beaucoup plus marqué dans les provinces sous-scolarisées, notamment dans le Grand Nord du Pays, région la plus touchée par la pauvreté monétaire. La scolarisation, en renforçant le capital humain, accroît les opportunités de générer des revenus chez leurs bénéficiaires, lesquels ont réciproquement plus de possibilités et plus de motifs d'enrôler les personnes à leur charge à l'école et d'en supporter les coûts.

Il est à noter que le calcul du taux net de scolarisation des 6-14 ans au niveau primaire conduit à des résultats un peu plus bas car certains enfants de cette tranche d'âge font déjà des études secondaires. Mais l'on a en général les mêmes disparités précédemment observées selon la région et le milieu, le niveau de vie et le sexe : en moyenne 69% dans l'ensemble, et par exemple 67% pour les pauvres et 72% pour les non pauvres ; 73% chez les hommes et 66% chez les femmes.

En considérant plutôt comme population scolarisable les personnes âgées de 6 à 11 ans, le taux net global et le taux net de scolarisation primaire s'établissent respectivement à 77 et 75% en 2000/2001. L'analyse des scolarisations montre que le taux d'accès à l'enseignement primaire des enfants de cette tranche d'âge s'est amélioré pour atteindre 95% en 2001. Ce boom du taux d'accès pourrait être le fait de la suppression des frais d'écologie dans le primaire public. Toutefois, seulement un enfant sur deux (56%) finit le cycle primaire à cause d'un taux de redoublement élevé de 25% en moyenne sur le cycle et 60% de ceux qui achèvent le primaire réussissent la « transition » vers le secondaire.

Parmi les jeunes de 12-19 ans, seulement deux tiers d'entre eux fréquentent un établissement d'enseignement formel en 2000/2001. Le taux net de scolarisation secondaire des 12-19 ans n'est que de 35% environ : 21% chez les pauvres et 45% chez les non pauvres, 36% chez les hommes et 34% chez les femmes. Une fois de plus, à ce niveau d'enseignement, les taux les plus bas et les disparités les plus importantes entre hommes et femmes s'observent essentiellement dans les provinces septentrionales du pays.

L'essentiel du service scolaire est assuré par les pouvoirs publics, environ 72% de la population scolarisée y a recours. Ils sont secondés par les promoteurs des établissements privés laïcs, mais aussi et surtout par les organisations religieuses, précurseurs des établissements confessionnels.

Les populations, dans leur quasi-totalité font l'école à plein temps lorsqu'elles sont scolarisées. La relative émergence du régime à temps partiel est le fait des quelques écoles aux effectifs pléthoriques du milieu urbain.

L'analyse montre que le taux de pauvreté baisse avec le niveau d'instruction. Les personnes sans instruction et dans une moindre mesure ceux du primaire ont des taux de pauvreté qui restent largement supérieur à la moyenne nationale. Parmi les personnes membre d'un ménage dont le chef a fait des études supérieures, une personne seulement sur seize est pauvre : ceci montre l'importance du facteur éducatif dans la valorisation du capital humain et donc de la lutte contre la pauvreté.

La dépense nationale des ménages pour l'éducation a été estimée à 239 milliards FCFA et représente 5% des dépenses totales des ménages. Les dépenses annuelles moyennes d'éducation s'élèvent à 48 000 FCFA par élève au niveau national, On note cependant des variations plus ou moins considérables selon la région, le milieu et le niveau de vie du ménage. En termes de disparités régionales, les dépenses annuelles moyennes par élève sont d'environ 11 500 FCFA dans la province de l'Extrême-Nord contre 94 300 FCFA à Douala et 97 200 FCFA à Yaoundé. Dans le même temps, leur poids dans le budget des ménages représente quant à lui 1,1% des dépenses totales dans l'Extrême-Nord contre 6,4% à Douala et 7,5% à Yaoundé. Dans l'ensemble, la part des dépenses d'éducation dans le budget familial croît avec le volume annuel de ces dépenses, lequel est positivement corrélé avec le niveau de vie des ménages. Une fois encore, le différentiel urbain-rural en matière de dépenses annuelles moyennes d'éducation par élève (80 000 F CFA contre 25 000 F CFA) et la part moyenne dans le budget familial (6,7% contre 3,7%) peuvent s'expliquer dans une large mesure par les différences de niveau de vie des ménages et d'ouverture à la modernité.

En dynamique temporelle, l'on note quasiment un doublement des valeurs nominales des dépenses moyennes d'éducation par élève qui sont passées de 23 000 F CFA en 1996 à 48 000 F CFA en 2001, même si celles enregistrées à l'ECAM2 incluent aussi les frais de transport pour l'école, de cantine ou d'alimentation à l'école qui représentent respectivement 9 et 6% de ce chapitre budgétaire.

Les dépenses des ménages en matière d'éducation sont globalement affectées à trois grands postes : les frais de scolarité (45%), les matériels et fournitures scolaires (35%) et les autres dépenses d'éducation (20%).

La distance moyenne entre le logement des ménages et l'école publique la plus proche est d'environ 2 km au niveau national, mais varie de 1km à près de 3 km selon la région du pays. On note des différences d'accès selon que le ménage se situe en milieu urbain ou rural : en moyenne 1 et 2 km respectivement pour ces deux milieux. La province du Littoral fait exception avec en moyenne presque les mêmes distances parcourues en rural qu'en urbain. Le temps moyen mis pour se rendre à l'école primaire publique varie selon la région, de 12 min à Douala à 26mn dans le Nord et le Nord-Ouest. Cette moyenne est de 14 min en milieu urbain et 25 min en milieu rural et est fonction du principal moyen de déplacement utilisé par les ménages.

L'analyse des dépenses publiques en matière d'éducation montre que le coût par élève pour le niveau primaire est d'environ 48 000 FCFA, de 56 000 FCFA pour le niveau secondaire et de 1 200 000 FCFA pour le niveau supérieur. Ces coûts sont des coûts unitaires des services d'éducation évalués à partir du budget de l'exercice budgétaire 2000/2001.

Les résultats du modèle de demande d'éducation montrent que les ménages pauvres ont du mal à envoyer leur progéniture à l'école. La taille élevée du ménage joue négativement dans la scolarisation des enfants. Il en est de même de la distance séparant le ménage de l'école publique la plus proche qui à travers les coûts induits contribue à exclure certains enfants de l'école.

Les résultats du modèle montrent aussi que seuls les coefficients des provinces du septentrion sont significatifs. Ainsi, un enfant en âge scolaire résidant la province de septentrion a un peu plus de deux fois moins de chances d'être scolarisé que son concitoyen résidant à Yaoundé. Ceci est la résultante d'un ensemble de facteurs dont certains peuvent être mis en exergue ici ; tout d'abord les parents vivant dans ces régions sont souvent peu instruits et donc cernent mal l'importance de l'éducation dans l'épanouissement et le bien-être futur de leurs enfants. Enfin, les résultats du modèle concordent avec la théorie de l'ascenseur social, qui soutient que le niveau d'instruction et la qualification d'un individu sont corrélées à ceux de ses parents. Ainsi, les enfants habitant dans des ménages dont le chef est sans niveau d'instruction ont plus de deux fois moins de chance de fréquenter que leurs concitoyens habitant les ménages dont le chef a un niveau de l'enseignement supérieur.

